Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260527-DAG_26_05_03-DE

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 27 mai de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25
Jocelyne POITEVIN, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Christelle DRÉANO, Jean-Loup THIVET, Marie-Pierre GUILCHER, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, François GUET, Isabelle STEFANUTTI, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Marie-Pierre COSQUER, Catherine LAMOUR – GENTRIC, Philippe CORNEC.
Pouvoirs : André GUILLEMOT, pouvoirs à Françoise LAOUÉNAN – LE LEC
Philippe LE MOIGNE, pouvoirs à Christelle DRÉANO
Gildas HÉMERY, pouvoirs à Jean-Loup THIVET
Béatrice QUEFFELEC, pouvoirs à Ludovic QUELENNEC
François PHILIPPE, pouvoirs à Marie-Pierre GUILCHER
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Excusé : Yves TYMEN

Secrétaire de séance : Françoise LAOUÉNAN – LE LEC

DÉLIBÉRATION N° DAG-26-05-03

OBJET : Désignation des membres du conseil d'exploitation de l'eau et de l'assainissement

Rapporteur : Jocelyne POITEVIN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Douarnenez communauté ;

Vu la création du conseil d'exploitation de l'eau et de l'assainissement par délibération en date du 24 novembre 2016 ;

Vu la modification des statuts par délibération du 16 novembre 2017, portant le nombre de membres du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement à 12.

Vu l'article 7 des statuts des régies de l'eau et de l'assainissement ;

Considérant que le service public de l'eau et de l'assainissement est exploité sous la forme d'un service public industriel et commercial (SPIC) **;**

Considérant que le SPIC est administré par un **conseil d'exploitation**, conformément aux dispositions du CGCT et à ses statuts ;

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de désigner les représentants de l'EPCI appelés à siéger au sein de cet organe ;

Considérant qu'il convient, à la suite du renouvellement du conseil communautaire, de procéder à la désignation de nouveaux membres.

Il convient de désigner 12 membres du conseil d'exploitation, répartis comme suit :

- 6 membres élus au sein du conseil communautaire,
- 5 membres élus au sein des conseils municipaux des cinq communes,

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260527-DAG_26_05_03-DE

- 1 membre non élu et représentant les usagers, via un organisme de type association d'usagers ou de consommateurs.

Le conseil communautaire est appelé à décider les points suivants :

Article 1 – Désignation
Sont désignés pour siéger au **conseil d'exploitation** du SPIC Eau et Assainissement, en qualité de représentants de l'EPCI 6 conseillers communautaires.

Sont désignés pour siéger au **conseil d'exploitation** du SPIC Eau et Assainissement, en qualité de représentants des communes, 5 élus municipaux.

Est désigné pour siéger au **conseil d'exploitation** du SPIC Eau et Assainissement, en qualité de représentant des usagers, via un organisme de type association d'usagers ou de consommateurs un **représentant.**

Article 2 – Durée du mandat
Les membres ainsi désignés sont nommés pour la durée **du mandat communautaire**, sauf dispositions contraires prévues par les statuts du SPIC.

Article 3 – Modalités de vote
La présente désignation a été effectuée **au scrutin secret ou à main levée à l'unanimité**, conformément aux dispositions applicables aux assemblées délibérantes.

Article 4 – Exécution
Mme la Présidente est autorisée à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment sa transmission au représentant de l'État et sa notification aux intéressés.

Il est décidé à l'unanimité d'élire, à main levée, les élus siégeant au Conseil d'exploitation de l'eau et de l'assainissement.

Mme Françoise PENCALET ne prend pas part au vote en raison d'un lien personnel avec le représentant de l'association d'usagers, CLCV.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 mai 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **VALIDER** les propositions et désignations proposées ci-dessous :
  - 6 conseillers communautaires :
    - François GUET (unanimité),
    - Henri SAVINA (unanimité),
    - Jean-Loup THIVET (JL THIVET : 17 voix, F PENCALET : 8 voix),
    - Ludovic QUELENNEC (unanimité),
    - Yves TYMEN (unanimité),
    - Philippe LE MOIGNE (P LE MOIGNE : 15 voix, F PENCALET : 10 voix).
  - 5 élus municipaux :
    - Sylvie VIGOUROUX-BUREL (Douarnenez),
    - Catherine LAMOUR – GENTRIC (Pouldergat),
    - Gwilhem BRAS (Poullan-sur-Mer),
    - Anthony JAIN (Kerlaz),
    - Régis ANSQUER (Le Juch),
  - Un représentant des usagers : Hugues TUPIN, CLCV.

Fait et délibéré le 27 mai 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

Le secrétaire,
Françoise LAOUENAN – LE LEC





